il faut croire à l'avenir ou renoncer à la foi. Taut de dévcuement, tant de sacrifices doivent provoquer la reconnaissace de tout le pays. Ceux qui le comprennent ne peuvent faire autrement que de le seconder. Et que faut-il faire pour cela? Une obole enlevee à l'argent destiné à vos plaisirs, quelques sous par année pour aider à la confection des chemins dans cette localité. Oui des chemins! des chemins, voilà ce qu'on demande partout. Le Gouvernement doit beaucoup faire et fait beaucoup sans doute, mais en fin decompte, il ne peut tout faire à lui seul et nous sommes tenus de le seconder.

Je m'adresse à tout le monde, mais aux riches surtout, je m'adresse aux hommes, je m'adresse aux femmes. Votre sexe, à vous aussi mesdames, a son modèle de dévouement dans cette colonie en la personne de Mile. Brassard, la uièce de vénérable fondateur de l'établissement.

Jeune, n'ayant que 16 ans; intelligente et belle, elle quittait le couvent l'année dernière, pour s'enfoncer à la suite de ses irères dans la profondeur des bois. Elle dit adieu à sa mère qui voulait la retenir, et part avec ses frères, dont elle veut parta-

ger les travaux et les misères.

Songez qu'il fallait faire 13 lieues dans les bois, dans les montagnes, trajet où la force des hommes les plus vigoureux s'épuise, songez qu'elle renonçait à tous les plaisirs, à toutes les jouissances de la bonne société. Et là bas, des bois! des bois! partout des bois, aucune autre jouissance que la conscience d'un sacrifice accompli.

que la conscience d'un sacrifice accompli.
Pendant un certain temps, lorsqu'elle
avait une heure de loisir elle s'amusait à
dresser un petit rat-musqué qui, déjà, entendait son nom et répondait à ses caresses
en exécutant le plus gentil manège.

Pitro était son nom.

Hélas! cette jouissance innocente lui est enlevé.—Lorsque M. Brassard est venu dernièrement, il m'a annoncé que son Pitro est mort.

N'ayant personnellement aucun intérêt matériel dans la colonisation de Mantawa, j'espère qu'on ne me soupçonnera pas de tausser et de farder la vérité. Je ne veux tromper personne, je veux l'avantage de chacun, et le développement du pays, voilà tout. Si je mentais an public, c'est que j'aurais été trompé moi-même.

Je viens donc avec la meilleure foi du monde vous dire: "Il y a là de belles, de bonnes terres; il y en a une quantité immense, il y a des moulins, des forces industrielles en action, il y a un noyau de bonne et brave population; il y a un prêtre pour baptiser vos enfants, bénir votre mariage et votre tombe et dans la personne de M. Brassard tout homme qui porte un nom canadien trouvera un père généreux et dévoué.

Ce qui me fait croire au succès de cette entreprise c'est qu'elle a commencé comme les destinées humaines dans les peines et les misères. Ces villes qui naissent dans un jour comme par enchantement ont une existence éphémère, car il est dans l'ordre des choses que pour durer, l'œuvre de l'homme a besoin d'être imbibé de sueurs,

de larmes et quelquesois de sang. C'est avec ce liquide qu'on pétrit le ciment des monuments immortels.

Or, on ne peut s'imaginer combien cet homme là a supporté de misères et des siennes propres et de celles des autres, avant d'avoir pu se dire avec raison: "maintenant j'espère." L'histoire devra conserver son nom et la mémoire de ses actes parce qu'il restera comme une de nos gloires, comme un type incomparable de force, d'énergie et de dévouement à la cause nationale.

Les folles tendances

Aujourd'hui, chacun s'efforce de substituer le luxe à la simplicité, l'éclat de l'extérieur à l'aisance du menage. Le villageois rêve pour son fils richesses et honneurs; il ne cesse d'exciter sa jeune avidité en offrant à ses regards un tableau riant des prospérités du monde. Non, il ne veut pas que ce fils bien-aimé vienne avec lui tracer un sillon pénible dans les plaines, il se hûte de l'envoyer à la ville, où il croit que la fortune l'attend. Il a résolu d'en faire un bourgeois, un négociant, un juge, un avocat ; il sourit à son bonheur futur; il le voit traversant les mers sur ses vaisseaux chargés de marchandises, ou s'avançant à la tête des armées, ou bien encore paraissant avec éclat aux tribunes publiques.

Bon laboureur, tu te prépares bien du chagrin! Hélas! cet enfant qui par la volonté a perdu le souvenir de ses ruisseaux, de sa colline et de sa chaumière, sera peut-être assez malheureux pour oublier ses parents!

Fortunes habitants des campagnes craignez de vous égarer au sein des villes. Restez, restez sous votre toit rustique....

Proverbe

Une once de vanite gate un quintal de Merite.—Ce proverbe nous vient des Orientaux; il exprime d'une manière très-heureuse une verité de tous les siècles et de tous les lieux. Nous disons de même: Un peu de fiel gâte beaucoup de miel; Il ne faut qu'une brebis galeuse pour gâter tout troupeau, etc. Une locution très usitée exprime tres-justement que le travail et un état sont au-dessus de la fortune: Une once d'état vaut une livre d'or; Micux vaut petit mestiers que ne fait esperviers, disait-on au XIII siècle. Mais un autre dicton, egalement très-employé, laisse bien à désirer sous le rapport de la moralité, quel que soit le nombre d'exemples d'explication qu'on en pnisse citer; c'est: Une once de faveur vaut mieux qu'une livre de justice.

Ne désire point un enclos spacieux, le plus riche est celui qui cultive le mieux.

ANNONCES.

Chambre d'agriculture du B.-C.

M. le Secrétaire de la Société d'agricul ture du Comté.

J'ai ordre de vous informer que votre Société devra élire quaire raprésentants à la Chambre d'agriculture paur remplacer ceux qui se retirent: Hon. U. Archambault, B. Pomtoy, Dr. J. C. Taché, et Dr. J. Beau bien. Ces Messieurs sont ré-éligibles. Levretours d'élection devront être adressés de suite à l'Honorable ministre d'agriculture à Ottawa.

J'ai ordre de vous rappeler également que votre Société devra se ré-organiser dans le cours du mois de décembre, et copie des procédés de cette ré-organisation devra être adressée à cette Chambre de suite, en même temps que les noms et adresses de tous les membres du bureau de direction, de manière à assurer leur publication dans le journal officiel avant le 1er février.

GEORGES LECLERE

Montréal, Nov. 1865 .- (Revue Agricole)

AVIS PUBLIC

NE assemblée publique des membres de la Société d'agriculture du comté de l'Islet aura lieu à St. Jean Port-Joli, en la Sulle d'audience de la Cour de Circuit, le 27 de décembre couran., à dix heures du matiu, pour alors et là procéde à l'élection des officiers et directeurs de la Société, à l'élection de 4 membres de la Chambre d'agriculture, et recevoir le rapport des Directeurs de la Société.

Par ordre,

P. G. VERREAULT
15 décembre 1865 S. S. A. I.

BUREAU DE L'INTERIEUR.

Québec, novembre 1865.

On appelle l'attention des Vendeurs et des Manufactureurs de Tabac aux dispositions contenues dans la Section 105:

"Quiconque placera dans des ballots ou barils qui ont été étampés ou marqués en en vertu du présent acte, des articles ou denrées sujets à l'excise, sur lesquels le droit imposé par le présent acte u'a pas été payé ou qui u'ont pas été inspectés en la manière prescrite par le présent acte, sans au préalable oblitérer et détruire l'étampe ou la marque susdite, et tout vendeur de ballots de tabac ou tabac à priser étiquetés, marqués ou scellès en la manière prescrite par le présent acte, qui manquera d'oblitérer ou offacer telle étiquette, marque ou scenu avant d'on faire la livraison à l'achertur, de manière à ce qu'il ne soit plus possible d'en faire usage de nouveau pour les mêmes fins, sera coupable de délit et passible pour chaque semblable offense d'une amende de cinquante piastres, et en outre, punissable, à la discrétion de la cour devant laquelle l'affaire est jugée, d'un emprisonnement pour une période de pas moins de un ou de plus de douze mois."